

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2016-11-HD**

Le Maire de BARFLEUR,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

VU la demande de l'entreprise SARL BOUCE domiciliée à La Pernelle (50630) 2, Village Grande Route, afin de réserver 3 places de stationnement devant l'immeuble sis 49 et 51, Rue Saint Thomas pour la réalisation de travaux de mise en place d'un réseau pluvial pour la Pharmacie LEGENDRE,

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** A compter du 18 avril 2016 et jusqu'à la fin des travaux, trois places de stationnement devant l'immeuble sis 49 et 51, Rue Saint Thomas seront réservées pour l'entreprise BOUCE.

**Article 2 :** La circulation des véhicules, dans la partie haute de la Rue Saint Thomas, se fera par alternat.

**Article 3 :** La signalisation sera assurée par l'entreprise.

**Article 4 :** Le Maire de Barfleur et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 14 avril 2016

Pour Le Maire  
L'Adjoint par délégation  
Henri DOUCHIN

